



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de famille de votre service, département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles... de l'AMOQ

Jeudi 16 novembre 2023

VOTRE AVIS NOUS SERAIT UTILE ! SONDAGE DE TROIS QUESTIONS CONCERNANT L'APPLICATION MOBILE AMOQ

Toujours dans l'optique de répondre à vos besoins et de vous offrir les meilleurs services, nous avons préparé un sondage qui orientera nos décisions quant à l'avenir de l'Application mobile de l'AMOQ. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration :

Lien pour le sondage sur l'Application mobile AMOQ :

<https://forms.gle/Ec2bG6kob9HZudkL9>

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DU CMQ AU 31 DÉCEMBRE 2023, FIN DE LA PÉRIODE DU PREMIER CYCLE DE 5 ANS

Au 31 décembre de cette année, vous devez avoir rempli les exigences pour le premier cycle du règlement « programme de développement professionnel continu (DPC) » du Collège des médecins du Québec (CMQ).

À cette fin, l'AMOQ vous rappelle quelques points :

Vous pouvez obtenir des Activités d'Évaluation de l'Exercice de la Profession (AEEP) (crédits cat B) en utilisant le conseil numérique (CN). Chaque demande donne droit à 30 minutes d'AEEP. Il n'y a aucune limitation sur le nombre de crédits de conseils numériques

Façon de procéder :

Lorsque vous êtes sur la page du Conseil Numérique, dans le coin gauche du haut de la page cliquez sur l'onglet «Formation médicale continue». Vous arrivez sur votre PADPC de la FMOQ. Il ne vous reste qu'à remplir et soumettre le formulaire.

La télédermatologie peut aussi vous donner des crédits de catégorie B de 30 minutes par consultation. Cependant, vous devez aller inscrire vos crédits dans le PADPC à : «Réflexion sur la télédermatologie».

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire : «Revue de dossiers avec les pairs en cabinet». Vous le trouverez dans le PADPC onglet AEEP. Le formulaire est déjà complété et facile à suivre. Vous pourrez avoir vos crédits catégorie B avant le 31 décembre 2023.

L'annexe 13 complétée depuis le 1er octobre 2023, vous donnera des crédits de catégorie B qui pourront être appliqués en 2024.

Finalement, n'oubliez pas d'aller mettre votre profil à jour sur le site du Collège des médecins du Québec (CMQ) avant le 31 décembre prochain, et ce afin que les données de votre PADPC de la FMOQ soient bien à jour.

Voici un pas-à-pas pour vous aider dans cette démarche :

- Entrez dans votre dossier sécurisé du Collège des médecins du Québec, vous verrez au bas de la page d'entrée cette image :



- Cliquez sur : Déclaration de formation continue.
- Attendez que le Collège communique avec votre PADPC et télécharge vos crédits. Une fois que cette étape sera faite, ils seront tous affichés et vous verrez si votre dossier est complet. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour compléter tous vos crédits.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Le conseil d'administration de l'AMOQ